

Demander d'informations sur ma reclamation

Par Jusufi, le 11/04/2010 à 21:19

Bonjour,

Je m'adresse à la Commission de Recours Amiable, de la CRAM de Normandie, pour que je la demande ce qu'il se passe avec ma reclamation adressée, le 04.01.2010, au sujet de mes droits concernant à ma retraite. Meme si que la Loi française prévoit que la Commission De Recours Amiable doit me répondre dans deux mois du jour de la röception de ma Reclamation, jusqu'aujourd'hui je n'ai pas aucune information.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

Selim Jusufi Nr.de SS. 1440899121291

s.Radolista-Struga.Rep. de Macédoine.